Hommage à Dafroza Gauthier

Publié le 12 octobre 2026 sur le site d'Ibuka France

Par Marcel Kabanda, président d'Ibuka France, le 12 octobre 2026



Que dire en de tels moments ?

Au début des années 2000, nous nous sentions passablement esseulés. Non parce que nous passions d'un siècle à l'autre, mais parce que des mots pourtant familiers prenaient soudain une résonance particulière : génocide, vérité, mémoire, justice.

Ces mots n'étaient plus neutres. Ils nous concernaient directement. Ils nous interpellaient. Nous avions l'impression que le monde nous regardait et nous demandait ce que nous allions en faire. Mais qui était prêt ? Qui savait comment agir ? Comment nous organiser ? Nous nous retrouvions le 7 avril pour commémorer le génocide. Mais qui savait ce qu'il fallait faire entre deux anniversaires ?

La première commémoration avait d'ailleurs été organisée par des ONG françaises, dans ce qui était alors le Musée des arts africains et océaniens, à la Porte Dorée, devenu depuis le Musée national de l'histoire de l'immigration. Avec l'appui de l'association Survie, nous disposions, dans le domaine judiciaire, de quelques signalements. Mais ceux-ci n'étaient accompagnés d'aucun dossier suffisamment étayé pour inciter les parquets et les juges à ouvrir des investigations.

Par les témoignages des rescapés et par les médias, nous savions que certains responsables du génocide avaient trouvé refuge sur le territoire français. Mais qui savait où ils se trouvaient ? Qui savait précisément ce qu'ils avaient fait, et où ils l'avaient fait ? C'est à l'occasion des procès de Bruxelles que Dafroza et Alain ont eu cette révélation qui allait nous sortir de la sidération : **il fallait nous organiser pour la justice et pour la mémoire.** Dès 2001, Alain et Dafroza ont créé le Collectif des parties civiles pour le Rwanda, le CPCR. Nous étions ensemble. En 2002, nous avons créé Ibuka France. Ils étaient avec nous.

À vin nouveau, outres neuves.

Il nous fallait des structures, des organisations qui nous parlent, qui nous obligent, qui parlent au monde et l'interpellent clairement, sans ambiguïté. À travers leurs seules dénominations, le CPCR et Ibuka France affichaient déjà leur raison d'être. Il ne s'agissait pas seulement, pour leurs fondateurs, de se donner un objectif ou une mission. Il s'agissait aussi de les proclamer, de les assumer et d'accepter d'avance d'être jugés à leur aune.

Le CPCR et Ibuka France : deux associations sœurs, presque jumelles, dont Dafroza fut à la fois la mère et la marraine. Car la mémoire appelle le devoir de justice. On ne peut se souvenir de l'outrage sans vouloir demander à l'auteur du crime de répondre de ses actes. Se souvenir sans demander justice reviendrait à dire à l'assassin que ce qu'il a fait n'est finalement pas si grave, et à la victime que l'on ne peut rien pour elle. Exactement comme le monde l'a fait en 1994. Ce serait dire aux assassins : « *Que votre volonté soit faite*

».

La justice est un pilier essentiel de la mémoire. Elle contribue à établir les faits, à produire la connaissance, à donner un contenu à la mémoire et un fondement à la lutte contre le négationnisme. Pendant longtemps, Dafroza a commémoré avec nous le 7 avril. Elle est devenue moins disponible lorsque le rythme des procès l'a conduite à multiplier les voyages au Rwanda. Le 7 avril dernier, le CPCR devait prendre la parole au Parc de Choisy. Mais un contretemps, que je regrette encore aujourd'hui, a fait que Dafroza et Alain sont arrivés trop tard. J'en étais malade. Dafroza m'a rassuré, prenant l'incident sur elle, comme si elle voulait m'en décharger. J'espérais qu'il y aurait une prochaine fois.

Il y en aura une, Alain. Ce sera avec toi.

Au titre de la coopération entre nos deux associations, je voudrais également rappeler le travail que nous accomplissions ensemble dans les établissements scolaires. Je pense notamment à nos interventions dans un lycée de Nice. Les enseignantes qui avaient pris l'habitude de nous inviter chaque année à rencontrer leurs élèves m'ont chargé de vous dire qu'elles partagent votre chagrin. Elles ne peuvent être présentes physiquement ce soir, mais elles sont de tout cœur avec vous. Elles ont gardé de Dafroza un merveilleux souvenir.

Rigoureuse, pleine d'énergie, totalement engagée et dévouée à sa cause, Dafroza n'aimait pas les partenaires tièdes. Et elle n'hésitait pas à le leur dire ! Travailler avec elle n'était pas toujours une sinécure. Mais quel bonheur de travailler avec quelqu'un qui vous élève, qui vous pousse à donner le meilleur de vous-même ! On l'appelait souvent la « chasseuse de génocidaires ». Cette expression correspond sans doute à une certaine réalité et trouve des précédents dans l'histoire. Mais, personnellement, je n'en raffole pas.

Un génocidaire n'est pas un trésor que l'on part chercher.

Je crois que ce qui intéressait véritablement Dafroza, ce qui l'amenait à gravir et à redescen-

dre les collines du Rwanda, à entrer dans les prisons, à écouter les récits des rescapés comme ceux des prisonniers, ce qui l'a poussée à effectuer tant d'allers-retours au pays des mille collines, c'était avant tout **la vérité, la justice et l'hommage aux victimes.** Pour les victimes, Dafroza éprouvait une passion qui la dévorait, qui faisait presque tressaillir son corps dès qu'elle commençait à en parler.

Dans chaque procès, les noms et les visages des victimes occupaient une place centrale dans son témoignage. Autour de nous, ce soir, se trouvent de nombreux rescapés. Et quelque part, au-dessus de nous, il y a les victimes du génocide. Tous ont quelque chose à dire : **leur tristesse, leur amour pour toi, Dafroza, leur colère aussi.** Grâce à toi, ils le savent et ils le disent, ils peuvent marcher droit, la tête haute. Ceux qui vivent ici, comme ceux qui vivent au Rwanda, ont ressenti un immense soulagement lorsqu'ils ont entendu les juges dire le droit, nommer les victimes et condamner les bourreaux. Certes, il y a eu les juridictions gacaca. Il y a eu le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Mais ce qui se passe devant les juridictions françaises revêt une signification particulière.

Devant la cour d'assises, les rescapés ne sont pas uniquement des témoins des faits. Ils peuvent aussi se constituer parties civiles. Et au terme de leur témoignage, ils disent tous la même chose, la joie d'avoir été entendu. Et qui aurait imaginé, au début des années 2000, que la France jugerait un jour des hommes accusés d'avoir participé au génocide des Tutsi ? Oui, il a fallu du temps, du courage, du dévouement, un profond sentiment de compassion pour les victimes, un irrésistible désir de vérité et de justice. Mais grâce à l'obstination du CPCR, un premier accusé a été jugé en France en 2014.

Ce qui paraissait impossible était devenu réalité. Mais Dafroza était aussi une épouse et une mère.

Cher Alain, chers enfants, Merci pour l'amour dont vous avez entouré Dafroza, particulièrement pendant sa maladie. Sa disparition est un déchirement. Soyez assurés de notre affec-

tion, de notre profonde sympathie et de notre solidarité.

Je représente ici Ibuka France, mais je suis également porteur d'un message particulier de deux personnes : Espérance Mutuyisa-Brossard et Espérance Gahongayire Patureau. Elles ne peuvent être parmi nous ce soir. La première est malade ; la seconde se trouve en voyage au Rwanda. Elles m'ont chargé de dire à cette sœur avec laquelle elles ont partagé tant de combats, de pleurs, de colères et, surtout, de convictions, que sa voix leur manquera profondément, mais que son engagement continuera de les inspirer.

Chère Dafroza,

Tu as tant donné à la mémoire, à la vérité et à la justice. Tu nous as appris que la douleur pouvait devenir une force, que la mémoire pouvait nourrir l'action et que, face à l'impunité, il ne fallait jamais renoncer. Ce combat que tu as mené avec tant de courage, nous continuerons à le porter.

Adieu, chère Dafroza. Que notre amour t'accompagne.

Je vous remercie.

---

https://www.ibuka-france.org/hommage-a-dafroza-gauthier/